



N°6 JUIN 2026

AU COURANT

VOTRE NEWSLETTER ENGAGÉE POUR LES COLLECTIVITÉS



+LES NOUVEAUX ÉLUS DU SIDEC DU JURA SE SONT RÉUNIS AFIN DE DÉSIGNER LA NOUVELLE GOUVERNANCE LE 06/06/2026



Les élus du Comité Syndical ont élu Jean-Daniel MAIRE Président du SIDEC du Jura pour le mandat 2026 - 2032.

Jean-Daniel MAIRE
Président



Martine RIALLAN
1^{ère} Vice-présidente



Hervé BOUILLLOD
2^{ème} Vice-président



Paulette GIANCATARINO
3^{ème} Vice-présidente



Nicolas BOOS
4^{ème} Vice-président

LUNDI 6 JUILLET

de 17 h à 17 h 45

LUNDI 20 JUILLET

de 17 h à 17 h 45

Pourquoi participer ?

Apprendre à le manipuler : Exploitez cet outil pour les besoins du quotidien et l'aide à la décision.

Comprendre les données disponibles : Découvrez les sources de données existantes et leurs fréquences de mise à jour.

Réseauter : Échangez sur vos expériences et faites remonter vos besoins.

Programme du webinaire :

1. Les fonctionnalités de GéoJura : se localiser, interroger, extraire des documents et éditer des plans
2. Focus sur les données foncières et sur les réseaux enterrés
3. Démonstrations pratiques : comment manipuler ces données ?
4. Questions et réponses

+ADHÉRENTS AOM



Webinaire : Utilisation du parapheur électronique

Le mardi 7 juillet 2026 à 10 h

+COMMANDE PUBLIQUE : RAPPEL DES RÈGLES ET DES LEVIERS FACE À LA HAUSSE DES PRIX

Une circulaire du Premier ministre, publiée le 27 avril 2026, rappelle les règles applicables aux contrats de la commande publique en période de hausse des prix de certaines matières premières. Elle remplace la circulaire du 29 septembre 2022, adoptée lors de la crise inflationniste.

Destinée principalement aux services de l'État, elle invite également les collectivités territoriales à utiliser les outils juridiques existants pour faire face aux difficultés économiques rencontrées dans l'exécution des contrats.

La circulaire rappelle notamment la possibilité de réviser les prix, d'adapter certaines clauses financières lorsque des circonstances imprévues bouleversent l'équilibre du contrat, ou encore de recourir à une résiliation amiable lorsque cela est nécessaire. Contrairement au texte de 2022, elle ne prévoit plus de suspension des pénalités contractuelles.

En pratique, cette circulaire n'apporte pas de nouvelles règles, mais rappelle les solutions déjà disponibles pour aider les acheteurs publics et les entreprises à poursuivre l'exécution de leurs contrats malgré la hausse des coûts.

+POUR RÉPONDRE À LA HAUSSE DES DEMANDES, LE SIDEC RESTE MOBILISÉ



Illustrant la dynamique d'activité actuelle, les sollicitations sur plusieurs thématiques clés connaissent une progression notable depuis le mois d'avril.

Face à cette montée en charge, nos équipes restent pleinement mobilisées afin de garantir un accompagnement réactif et de qualité.

Gestion des indemnités des élus

Les actions se poursuivent avec une attention particulière portée à la qualité du suivi et à la réactivité, dans un contexte de sollicitations accrues.

Notamment pour :

- la gestion des indemnités des élus,
- votre mise en conformité par rapport à vos ERP,
- la gestion de la ressource en eau,
- la baisse de votre facture énergétique,
- la mise en place de projets pour ce nouveau mandat.

Commande des certificats CERTEUROPE

Le traitement des demandes, en nette augmentation, reste centralisé et assuré de manière dédiée, afin de garantir une gestion fluide et sécurisée.

Les étapes de l'installation des certificats DGFIP afin d'assurer la continuité des opérations et de limiter tout impact sont :

1. Déploiement d'un certificat d'attente DGFIP pour éviter toute interruption des flux comptables
2. Puis, à réception des certificats CERTEUROPE :
 - Installation sur les postes concernés
 - Mise à jour des parapheurs électroniques

+ILS NOUS FONT CONFIANCE



CHÂTEAU-CHALON

Aménagement de la traversée

Montant prévisionnel des travaux : 15 000 € HT

COMMENAILLES
Cité de la tuile terre cuite



COMMENAILLES

Création d'une chaufferie à granulés bois et d'un réseau de chaleur

Montant prévisionnel des travaux : 482 239 € HT



VILLETTE-LÈS-ARBOIS

Rédaction de l'Arrêté de DECI



SYDOM - Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura

Accompagnement à la prise en main des outils Microsoft 365 et refonte d'arborescence.

+LE SIDEC DU JURA INSPIRANT

Le 11 juin, Maud Jouglet, gestionnaire RH chargée des formations au SIDEC, est intervenue lors d'une webconférence organisée par Ideal'Co. Elle y a présenté les actions mises en place par le SIDEC pour accompagner les agents rencontrant des difficultés avec les outils numériques.

« Les résultats des parcours PIX nous permettent de détecter les agents qui sont en fragilité numérique et ainsi de leur proposer des formations (internes ou externes) adaptées à leurs besoins. »

Maud Jouglet a notamment présenté les ateliers de bonnes pratiques organisés en interne à la suite des parcours PIX. Elle a également évoqué les appels aux talents et les « Amène ta tasse », des moments d'échange conviviaux durant lesquels les agents partagent connaissances, astuces et expériences avec leurs collègues.

+SPL JURA CHALEUR RENOUVELABLE : RÉSEAU DE CHALEUR DE MOUCHARD



La saison de chauffe 2025-2026 s'est terminée par une dernière facturation en mai. Au total, 2 250 MWh ont été vendus, représentant un montant de 152 000 € TTC.

96 % de l'énergie a été produite à partir de biomasse.

Environ 1 100 tonnes de plaquettes forestières ont été brûlées, ce bois provenant d'un rayon de 35 km aux alentours de la chaufferie.

Une consultation des entreprises vient d'être engagée, afin de confier l'exploitation et la maintenance des installations pour les 7 prochaines années.

Un premier bilan très positif : les installations ont fonctionné sans incident notable, la mixité bois est au-delà de nos espérances et le coût de l'énergie est très intéressant par rapport aux énergies fossiles dont les prix ont flambé.



Le parc éolien de Chamole innove avec un système de détection avancé

Depuis le 1er juin 2026, l'éolienne citoyenne de Chamole est équipée d'un tout nouveau système innovant de détection de l'avifaune : deux mâts munis de 8 caméras fixes et 1 caméra libre assurent une surveillance à 360° jusqu'à 1,3 km, complétée par une intelligence artificielle capable d'identifier les espèces protégées, leur position, leur vitesse et leur trajectoire.

En cas d'approche d'espèces, le dispositif peut arrêter automatiquement les éoliennes concernées en quelques secondes, afin de prévenir toute collision.

Ce nouveau système permet donc d'augmenter le niveau de protection sur le parc éolien de Chamole, tout en maximisant davantage sa production d'électricité